

REPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Séance du 26 JANVIER 2026

L'an Deux Mil Vingt-six le vingt-six janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	23

Délibération N° : 2026-A-01**Date de la convocation :**

16 janvier 2026

Date d'affichage :

28 janvier 2026

Objet de la délibération :

Rapport budgétaire et débat d'orientation budgétaire 2026

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Frédéric ROCHE, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.**Absents excusés :**

Marwane ABDERRAHMAN, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Michelle CHIAMBRETTI, Noël LECA, Claire CHUZEL-MARMOT, Sevgi PINARBASI, Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Marie-Blanche PERRIN donne pouvoir à Morgane GALLIER, Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Secrétaire de séance : Chantal NELATON

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic Leprêtre, Adjoint aux finances, qui fait le bilan de l'exécution budgétaire de la mandature et présente les orientations pour le budget 2026.

Il rappelle que la note de synthèse jointe à la convocation donnait les grandes lignes financières de ces 6 années de mandat détaillées dans la pièce jointe à la convocation.

La section de fonctionnement est en nette augmentation. Les dépenses progressent d'environ 30% (charges à caractère général et charges de personnel) mais les recettes progressent également dans les mêmes proportions (recettes fiscales et dotations de l'état).

Bien que les taux d'imposition communaux n'aient pas évolué, le taux de taxe sur le foncier bâti à 32.11% reste inférieur de 8 points à la moyenne de la strate situé à 40.11%.

L'écart entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute. Elle est en moyenne de 1.5M€ sur 6 ans. Cet écart positif est à conserver impérativement pour l'avenir, afin de pouvoir financer les investissements futurs et de s'assurer une confortable capacité de désendettement.

Le niveau d'investissement réel de la commune sur 6 ans est de 18M€.

Les financements mobilisés pour ces investissements portent sur 2.5M€ d'emprunt, 5M€ de subventions, 10M€ d'autofinancement.

Le niveau d'endettement de la commune est de moins de 6M€ pour 7000 habitants soit 857€ par habitant contre 5M€ en 2020 pour une population de 6415 habitants soit 779€ par habitant. Il a donc légèrement augmenté en 6 ans mais largement supportable par le budget communal.

Le désendettement de la commune pourrait intervenir en moins de 4 ans si toute l'épargne brute était consacrée au remboursement du capital restant dû. Il est considéré qu'un désendettement à 10 ans commence à être critique... Le ratio des Abrets en Dauphiné, à moins de 4 années, est confortable et laisse une marge de manœuvre pour d'éventuels nouveaux emprunts.

Le résultat de clôture de 2025 s'annonce à :

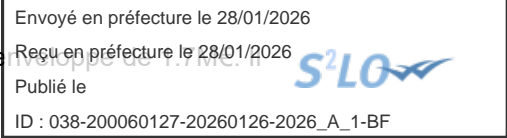
Investissement	-1 104 793€
Fonctionnement	+1 735 461€

Orientations 2026 :

Compte tenu des échéances électorales, il est proposé que le fonctionnement soit établi sur les mêmes bases qu'en 2025 et sans hausse de fiscalité.

Les orientations d'investissement 2026 sont proposées sans emprunt.

Le programme de travaux est détaillé dans le document annexe pour une enveloppe de 1.7 M€. Il conviendrait de débattre afin d'acter l'enveloppe financière.



Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée pour débattre de l'analyse rétrospective des budgets 2020 à 2025 ainsi que des orientations 2026.

Philippe LATOUR précise que l'augmentation des dépenses est justifiée par des services supplémentaires, notamment l'augmentation de spectacles de qualité appréciés par la population.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des positions exprimées durant le débat,
- **VALIDE** le rapport budgétaire 2020-2025
- **APPROUVE** les orientations budgétaires présentées dans le document joint et rappelée en séance.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le



ID : 038-200060127-20260126-2026_A_1-BF

RAPPORT BUDGETAIRE 2020 – 2025

BILAN FINANCIER LES ABRETS EN DAUPHINE 2020-2025

FONCTIONNEMENT															
Depenses	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2020-2025	Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2020-2025
charges a caractère général	1 705 385	1 708 340	1 563 908	1 476 915	1 284 217	1 158 075	8 896 650	résultat reporté	861 574	645 331	748 412	903 420	790 387	527 965	4 477 089
charges de personnel	2 405 618	2 341 726	2 323 201	2 288 379	1 898 048	1 802 809	13 059 781	atténuation de charges	26 378	39 872	55 530	81 441	96 228	153 176	452 625
opération d'ordre entre section	689 907	1 262 279	935 790	590 689	760 789	486 785	4 726 249	opération d'ordre	198	79 169	97 700	11 800	5 047	-	193 914
autres charges de gestion courante	582 887	449 572	447 356	439 710	430 375	662 332	3 012 232	produits des services	530 044	544 156	494 786	443 583	312 123	273 342	2 588 044
charges financières	171 293	193 380	146 993	146 564	147 126	155 906	961 262	impôts	2986225	2882075	2928721	2689614	2552515	2556662	16 805 812
								dotaitions	2 384 638	2 236 786	2 107 252	1 989 584	1 911 956	1 823 103	12 453 299
								autres produits de gestion	414 611	312 543	251 988	323 604	277 037	279 131	1 868 914
	5 555 100	5 955 297	5 417 248	4 942 257	4 520 565	4 265 907	30 656 374		7 203 668	6 749 912	6 684 389	6 443 056	5 945 293	5 613 379	38 639 697

INVESTISSEMENT															
Depenses	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2020-2025	Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2020-2025
déficit reporté	302 170	-	-	421 996	260 542	1 408 564	2 393 272	excédents antérieurs	-	564 251	385 395	-	-	-	949 646
opération d'ordre + patrimoniales	29 020	91 040	111 888	79 190	905 073	371 127	1 967 318	opérations d'ordre et patrimoniales	813 305	1 280 313	978 055	613 892	1 689 977	863 636	6 239 178
emprunts et dettes assimilées	345 508	355 672	324 245	297 793	275 654	288 602	1 887 474	lic + fctva	569 794	717 486	931 242	544 682	500 828	565 954	3 829 986
travaux	3 877 103	3 917 857	4 568 519	2 325 186	2 107 156	1 595 258	18 391 079	affectation du resultat	502 170	739 248	714 604	721 996	560 542	1 408 563	4 647 123
								subventions	1 621 755	761 101	1 059 985	628 991	375 082	564 653	5 011 367
								emprunt	-	-	1 500 000	1 000 000	-	-	2 500 000
	4 553 801,00	4 364 569,00	5 004 632,00	3 124 165,00	3 548 425,00	3 663 551,00	24 259 143		3 507 024	4 062 399	5 568 881	3 509 561	3 126 429	3 403 006	23 177 300

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le



ID : 038-200060127-20260126-2026_A_1-BF

En fonctionnement, les dépenses réalisées progressent de 1 255 500€ entre 2020 et 2025, passant de 4 298 171€ à 5 553 628€, soit + 29.2%

- Les charges à caractère général passent de 1 158 000€ à 1 705 000€ soit +47%, liés à la hausse du prix de l'énergie, aux frais d'entretien des locaux, à la maintenance des divers équipements, aux contrats de prestations de services, le développement du service culturel avec le compte des fêtes et cérémonies
- Les frais de personnel passent de 1 803 000 à 2 405 000€ soit +33.4% et + 602 000€.

Mais les rémunérations des agents passent de 1 225 193€ en 2020 à 1 558 062€ soit +332 869€ et 27.16% alors que les cotisations diverses progressent de 269 840€ en passant de 577 616€ à 847 556 soit +46%
- Les autres charges de gestion courante sont stables de 428 000 à 448 000€ en dehors de la subvention de 120 000€ versée en 2025 pour l'installation des nouveaux médecins et de l'augmentation régulière de la cotisation au service incendie et secours qui passe de 142 000 à 163 000€ sur le mandat.
- Les charges financières progressent légèrement de 9% en passant de 155 900€ en 2020 à 170 000€ en 2025

Les recettes de fonctionnement évoluent sur la même période de 5 649 100€ à 7 287 678€ soit +1 638 578 et une progression de +29% également.

- On peut noter une stabilité relative du résultat de fonctionnement reporté qui oscille entre 530 000 et 900 000€ mais reste toujours confortable.
- Les remboursements de frais de personnels en arrêt fondent de 153 000€ en 2020 à 26 000 € en 2025 ce qui traduit un faible absentéisme.
- Les produits des services doublent en passant de 273 000 à 530 000€ notamment du fait de l'ouverture du centre municipal de santé (entre 100 000 et 140 000€) et de la hausse de l'activité de la cuisine centrale dont les prestations ont été étendues à tous les restaurants scolaires. Le produit des repas passe de 128 000 à 266 000€.
- La recette fiscale passe de 2 556 000€ en 2020 à 2 986 000€, sans hausse des taux communaux mais avec les décisions nationales de révision de la valeur locative ainsi que des nouvelles constructions qui génèrent de la fiscalité.
- Les dotations de l'état passent de 1 823 000€ à 2 384 000€, soit une progression de près de 31% en 6 ans marqué principalement par la progression de la dotation de solidarité rurale des communes qui progresse de 200 000 soit plus de 31% sur la période.
- Les autres produits de gestion passent de 279 000€ en 2020 à 416 000€ principalement du fait de la fin des travaux de rénovation de la contessière et de la remise en location des 9 logements rénovés...

En dépenses d'investissement, on remarque que la section évolue entre 3 000 000€ et 5 000 000€ sur la durée du mandat, selon l'avancée des projets.

Les dépenses réelles d'investissement, hors opérations financières diverses, évoluent entre 1 590 000€ et 4 128 000€ selon les programmes de travaux.

Sur le mandat, ces dépenses réelles d'investissement représentent 18 400 000€.

Les principaux travaux sont :

PRINCIPAUX PROJETS DU MANDAT	INVESTISSEMENT
CRECHE	2 114 875
ECOLE TAZIEFF	1 790 973
CONTESSIERE	1 587 612
FIN DE L'ECOLE DE FITILIEU	1 472 627
RUE VICTOR HUGO	1 391 868
ACHAT FONCIER	1 352 870
RUE ARISTIDE BRIAND	1 113 383
MARCHE QUADRIENAL VOIRIE	1 050 466
OMBRIERES VERCORS	1 019 853
MJC	1 019 773
REAMENAGEMENT PARC BISSO	613 420
BATIMENTS DIVERS	612 046
VOIRIE DIVERS	573 503

Endettement :

L'annuité du capital à rembourser progresse de 53 000€ sur le mandat pour atteindre 350 000€ en 2025, avec un stock d'emprunt à rembourser de près de 6M€ fin 2025.

Malgré l'endettement, la capacité de désendettement de la commune reste excellente à moins de 4 années d'épargne brute consacrée au remboursement de la dette. Le seuil d'alerte est traditionnellement fixé à 10 ans.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à la progression des recettes ont permis de maintenir une épargne brute confortable qui assure un investissement confortable et donc un désendettement potentiel rapide.

Il est essentiel de maintenir ce niveau d'épargne car l'effet de levier de 1/10 permet d'emprunter 100 000€ pour 10 000€ d'épargne supplémentaire, sans dégrader la capacité de désendettement.

Capital restant dû au 31 décembre

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	448 815.18 €	160 212.99 €	288 602.19 €	0.00 €	0.00 €	4 961 686.30 €
2021	426 969.00 €	151 314.48 €	275 654.52 €	0.00 €	0.00 €	4 673 084.11 €
2022	444 537.21 €	146 743.44 €	297 793.77 €	0.00 €	0.00 €	4 397 429.59 €
2023	475 822.50 €	151 577.05 €	324 245.45 €	0.00 €	0.00 €	5 099 635.82 €
2024	547 042.45 €	191 739.66 €	355 302.79 €	0.00 €	0.00 €	6 275 390.37 €
2025	516 891.34 €	172 002.57 €	344 888.77 €	0.00 €	0.00 €	5 920 087.58 €

Investissements 2020-2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total investissement	3 663 000	3 548 000	3 124 000	5 004 000	4 364 000	4 550 000
Total des travaux	1 191 000	2 095 000	2 280 000	4 129 000	3 735 000	3 721 000
Remboursement capital	288 600	275 600	297 800	324 200	355 600	341 200
Remb de capital en % de l'investi	7,88	7,77	9,53	6,48	8,15	7,50
Recettes réelles de fonctionnement	5 121 135	5 390 667	5 537 313	6 008 939	6 615 337	6 425 906
Dépenses réelles	3 811 385	3 799 885	4 398 827	4 534 680	4 713 813	4 863 719
Epargne brute	1 309 750	1 590 782	1 138 486	1 474 259	1 901 524	1 562 187

Capacité de désendettement en années

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
de recettes de fonctionnement	0,97	0,87	0,79	0,85	0,95	0,92
d'épargne brute	3,79	2,94	3,86	3,46	3,30	3,79

Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	498 292.78 €	162 560.04 €	335 732.74 €	0.00 €	0.00 €	5 575 198.81 €
2027	499 144.26 €	153 137.76 €	346 006.50 €	0.00 €	0.00 €	5 239 466.07 €
2028	500 141.24 €	143 627.19 €	356 514.05 €	0.00 €	0.00 €	4 893 459.57 €
2029	483 635.16 €	133 273.76 €	350 361.40 €	0.00 €	0.00 €	4 536 945.52 €
2030	484 650.66 €	123 194.28 €	361 456.38 €	0.00 €	0.00 €	4 186 584.12 €
2031	450 039.57 €	112 660.55 €	337 379.02 €	0.00 €	0.00 €	3 825 127.74 €
2032	428 546.22 €	103 571.12 €	324 975.10 €	0.00 €	0.00 €	3 487 748.72 €

Une particularité est à noter sur la dette. L'emprunt de financement de la BMO est à échéance progressive. Son annuité passe de 165000€ en 2026 à 194000€ en 2035, ce qui explique la progression des annuités. Conclu en 2011 pour 30 ans, cet emprunt arrivera à terme le 1^{er} juin 2041 avec une dernière échéance trimestrielle de 53000€.

A noter également que trois emprunts arrivent à échéance d'ici 2031 pour un cumul d'annuité de près de 70 000€.

Les recettes d'investissement

Depuis 2020, les investissements ont été financés par l'emprunt à deux reprises :

En 2022 pour la contestière et taziéff,	pour 1 000 000€ à 1.75%
Et 2023 pour la crèche,	pour 1 500 000€ à 3.4%

Les investissements sont également financés par :

Des ressources propres de la collectivité à hauteur de 4 647 000€ soit près d'un million par an,
Des amortissements pour 4 370 000€.

D'autres recettes financent les investissements :

La taxe locale d'équipement	pour 1 230 000€ depuis 2020 soit 246 000€ par an
Le FCTVA	pour 2 578 000€ depuis 2020 soit 515 000€ par an

Enfin, divers financeurs participent à la réalisation des projets pour un montant global de 5 011 000€ de subventions encaissées sur 5 ans.

Bien que certaines subventions tardent à être versés elles représentent 30% environ du montant ttc de l'investissement réalisé, les emprunts 15% et les ressources propres de la collectivité (amortissement compris) représente 50%

RESULTATS 2025

L'exécution budgétaire 2025, bien que non encore définitive, fait ressortir un déficit d'investissement 2025 de -802623€ et un excédent de fonctionnement de 873886€. Avec les excédents antérieurs reportés et l'affectation du résultat 2024 sur 2025, la clôture de l'exercice 2025 est de :

Investissement	-1 104 793€
Fonctionnement	+1 735 461€

Il conviendra donc de couvrir le déficit d'investissement par l'affectation du résultat à minima de 1 104 793€ à prélever sur l'excédent de fonctionnement.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à	-576 154€
Qu'il conviendra de financer par : des subventions en restes à réaliser	+325 122€
une affectation de résultat complémentaire de	+251 032€

Ces résultats seront repris dans le budget 2026

ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

En cette année électorale, les choix proposés seront à minima. Ils consisteront à assurer la fin des projets déjà engagés et à maintenir les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement de 2025.

Il est laissé à la prochaine équipe municipale le choix de procéder à des modifications de la fiscalité ou à la réalisation de nouveaux emprunts.

En considérant les éléments de l'analyse des comptes de la commune de 2020 à 2025, plusieurs éléments pourront être pris en compte pour la prochaine mandature :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Une attention devra être portée sur les consommations énergétiques gaz et électricité. La mise en service de l'autoconsommation collective devrait réduire notre facture d'environ 25000€ sur une année complète. Il faudra développer la régulation et le contrôle des températures.
 - On pourra réfléchir aux frais d'entretien des locaux dont la charge augmente d'année en année. Une remunicipalisation pourrait permettre de faire des économies mais la compétence est rare.
 - Les contrats de maintenance et de prestations de service pourraient faire l'objet d'arbitrages.
 - La masse salariale est un poste sensible à surveiller.
- Recettes de fonctionnement :
 - Un travail sur la fiscalité permettra de juger du positionnement de la fiscalité des Abrets en Dauphiné par rapport aux autres communes de l'interco et de la même taille dans le département.
 - Il serait également pertinent de valider le positionnement politique communal sur la fiscalité par rapport aux autres collectivités qui prélèvent de l'impôt sur le contribuable abrésien.
 - Attention à la baisse annoncée des dotations de l'Etat. La recette représente environ 30% des recettes annuelles. Une évolution de cette recette impactera directement le budget de l'année....
- Dépenses d'investissement
 - Les principales opérations d'investissement à terminer sont :
 - La mjc – les travaux de voirie engagés – le programme de la salle des fêtes de la batie –
 - En inscription immédiate ou par décision modificative en avril 2026, les opérations d'investissement nouvelles portent sur :

▪ La restructuration de l'accueil	10000
▪ Le déplacement des vestiaires du foot à la bâtie,	300000
▪ la création d'un abris matériel pour le ctm,	60000
▪ la reprise de la toiture de l'ancienne école Carre Pierrat,	70000
▪ la pour suite des études pour la création d'un hotel,	50000
▪ étude de la restructuration de la friche commerciale rue d'Italie,	50000
▪ l'extension du cimetière des Abrets	90000
▪ la reprise de concession dans les cimetières, ☒	10000
▪ la rénovation du logement communal à la batie	30000
▪ la rénovation du local commercial rue Italie,	30000
▪ le parking au nord de la maison dauphinoise,	100000
▪ le jardin public entre la maison dauphinoise et bourgeat,	50000
▪ la plantation d'arbres et l'élargissement des trottoirs rue de la république,	100000
▪ les cheminements doux rue léo lagrange,	30000
▪ les cheminements doux rue ramponi,	150000
▪ les cheminements doux rue st exupéry	200000
▪ les cheminements doux rue painlevé,	150000
▪ achat de véhicule et matériel technique,	70000
▪ des plantations d'arbres,	55000

L'enveloppe de travaux est d'environ 1 750 000€ hors remboursement d'emprunts 336 000€

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 038-200060127-20260126-2026_A_1-BF



- Recettes d'investissement

Elles dépendront du montant des subventions en attente, des nouvelles subventions sollicitées, du FCTVA et du virement du fonctionnement, en cours de calcul.

REPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Séance du 26 JANVIER 2026

L'an Deux Mil Vingt-six le vingt-six janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Délibération N° : 2026-A-02**Date de la convocation :**

16 janvier 2026

Date d'affichage :

28 janvier 2026

Objet de la délibération :

Cession de terrain Hameau de La Chapelle (parcelle 028A196)

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Frédéric ROCHE, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés :

Marwane ABDERRAHMAN, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Michelle CHIAMBRETTI, Noël LECA, Claire CHUZEL-MARMOT, Sevgi PINARBASI, Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Marie-Blanche PERRIN donne pouvoir à Morgane GALLIER, Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Secrétaire de séance : Chantal NELATON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-1,

Vu l'avis de valeur de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 05/01/2026,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée 028A196 d'une superficie d'environ 125 m², située Hameau de la Chapelle, sur laquelle se trouvait autrefois un lavoir qui appartenait à la commune historique de La Bâtie-Divisin,

Considérant que ce lavoir a été démonté il y a plusieurs dizaines d'années et que le terrain est resté nu, sans aménagement particulier,

Considérant que le propriétaire riverain a sollicité la commune pour acquérir cette parcelle située aujourd'hui au niveau de l'accès de son exploitation agricole sise 1965 route de La Chapelle,

Considérant qu'il est nécessaire, préalablement à toute cession, de constater la désaffectation de cette emprise et de prononcer son déclassement du domaine public communal,

Considérant que cette parcelle cadastrée 028A196 n'est plus entretenue et qu'elle n'est plus affectée à un usage public, à un bien ou un service public,

Considérant que cette désaffectation étant réelle, ladite parcelle peut faire l'objet d'un déclassement du domaine public communal,

Considérant que la parcelle 028A196 ne présente pas d'intérêt pour la collectivité et que sa cession peut être envisagée au profit du propriétaire riverain qui assumera seul les frais d'actes,

Considérant que la collectivité peut retenir un prix de cession différent de celui estimé par les Domaines,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée 028A196 d'une surface d'environ 125 m², située Hameau de la Chapelle,
- **APPROUVE et PRONONCE** le déclassement du domaine public de la parcelle 028A196,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et à signer tous documents afférents à la désaffectation et au déclassement de ladite parcelle,
- **ACCEPTÉ** la cession de cette emprise d'une surface d'environ 125 m², pour un euro symbolique, au propriétaire riverain, M. Rémi CLAVEL demeurant 50 chemin de La Gavolière 38490 LES ABRETS EN DAUPHINE,
- **PRÉCISE** que les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre ou de constitution de servitudes seront supportés par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant,
- **PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Benjamin GASTALDELLO

REPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	23

Délibération N° : 2026-A-03**Date de la convocation :**

16 janvier 2026

Date d'affichage :

28 janvier 2026

Objet de la délibération :

Cession de matériel

Séance du 26 JANVIER 2026

L'an Deux Mil Vingt-six le vingt-six janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Frédéric ROCHE, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés :

Marwane ABDERRAHMAN, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Michelle CHIAMBRETTI, Noël LECA, Claire CHUZEL-MARMOT, Sevgi PINARBASI, Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Marie-Blanche PERRIN donne pouvoir à Morgane GALLIER, Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Secrétaire de séance : Chantal NELATON**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,**Vu** les délibérations n°2021-D-03 du 7 juin 2021 et n°2021-G-08 du 29 novembre 2021,**Vu** l'inventaire des biens communaux,**Considérant** que le module cuisine installé à l'espace enfance de La Bâtie-Divisin n° inventaire 2021-000049 constitue un bien meuble relevant du domaine privé communal,**Considérant** que ce bien n°2021-000049 acquis fin d'année 2021 pour les besoins temporaires de la crèche intercommunale, n'est plus affecté à un service public depuis la mise en service de la nouvelle crèche,**Considérant** qu'il convient de constater sa désaffectation et de prononcer sa sortie de l'inventaire communal préalablement à sa cession,**Considérant** l'intérêt pour la commune de procéder à la cession de ce bien devenu sans usage,**Considérant** l'intérêt de certaines associations d'acquérir ce bien,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** la vente du bien module cuisine de l'espace enfance de la Bâtie enregistré sous le n° d'inventaire suivant 2021-000049 ;- **FIXE** la vente du bien à 1500 € ;- **PRONONCE** la sortie du module cuisine n°2021-000049 de l'inventaire des biens communaux, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.- **DECIDE** d'informer l'ensemble des associations de la commune de la vente de ce bien- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à la réalisation de cette cession.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Benjamin GASTALDELLO